

# Plan de mesures sanitaires en vue de l'année scolaire 2021-2022

Les recommandations suivantes sont basées sur les critères et principes recommandés dans le plan de protection du SSEJ pour l'accueil à l'école primaire et sur les dernières communications du conseil d'Etat, du conseil fédéral et de l'ASEM.

Elles peuvent parfois être différentes des pratiques admises au DIP en raison de la multiplication des cours, du nombre et de l'âge des élèves évoluant dans nos salles de cours (alors que le DIP est organisé autour de classes dont l'effectif est toujours le même) :

1. Les élèves ou leur parent doivent rester à la maison en cas de symptômes
2. Les élèves qui séjournent dans un pays à risque doivent prévoir une période de dix jours entre leur retour en Suisse et le retour aux cours
3. Si une personne (adulte ou élève) présente des symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux - surtout sèche -insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine), de la fièvre, une perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, une faiblesse générale ou sensation de malaise, des douleurs musculaires, un rhume, des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre) ou des éruptions cutanées, elle porte un masque jusqu'à son retour à domicile et est séparée du groupe. Les parents des élèves doivent être avertis. Les enfants attendent, dans un lieu à distances de toute autre personne, jusqu'à l'arrivée de leurs parents.
4. La distance de sécurité de 1.5 m doit être maintenue pendant toute la durée de l'enseignement entre le professeur et les élèves-et ceci indépendamment du port du masque facial.
5. Les élèves **à partir de 12 ans** et les professeurs doivent **porter un masque** dès leur entrée dans les locaux et le conserver tout au long de leur présence dans ces mêmes locaux (y compris pendant les cours). Il en est de même pour toute personne autorisée à entrer dans le bâtiment de l'Institut, sauf s'ils sont en position statique et que la distance de 1,5 mètre est respectée
6. Les cours de rythmique et autres cours collectifs, **à partir de 20 ans, ne doivent pas dépasser un effectif de 30 personnes** (29 élèves + le/la professeur.e) et doivent être proportionnés à la taille de la salle. Le professeur doit garder une distance de sécurité de 1.5 mètres avec les élèves ainsi que les élèves entre eux. Professeurs et élèves portent un masque.
7. Interdiction des manifestations , sans certificat covid, de plus de 30 personnes dans l'enceinte de l'école
8. Les chants sont autorisés. Les élèves de 12 ans et plus peuvent retirer le masque ainsi que les enseignants si la distance de 1,5 mètre est respectée. Si ce n'est pas possible de respecter cette distance, ils doivent garder le masque.
9. Tous les **locaux doivent être aérés de manière régulière** et suffisante. De ce fait, **l'enseignement dans les salles dépourvues de fenêtres ou de ventilation est interdit**
10. Le **nettoyage des locaux** doit être fait de manière **plus intensive et plus fréquemment**. Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers, si possible plusieurs fois par jour
11. Le personnel et les élèves se lavent soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon liquide, jusqu'à produire de la mousse, pendant 20 secondes au minimum, puis les sèchent délicatement avec des essuie-mains à usage unique, ou un dérouleur essuie-main en tissu lavable. Ils répètent le lavage des mains plusieurs fois par jour, au minimum à l'arrivée à l'école, après les pauses, avant/après les repas, et après être allé aux toilettes. Une solution hydro-alcoolique peut être utilisée en l'absence de point d'eau
12. Les vestiaires sont limités à 4 personnes. Le port du masque est obligatoire. Les élèves doivent, si possible, arriver en tenue adéquate pour leur activité
13. Les collaboratrices et collaborateurs vulnérables peuvent travailler depuis leur domicile (enseignement à distance, télétravail) si tout contact étroit avec d'autres personnes ne peut être exclu, ou s'ils estiment que le risque d'infection au coronavirus est trop élevé malgré les mesures prises.

Les conséquences pour la mise en place dans nos centres d'enseignements sont les suivantes :

- Les élèves doivent arriver à l'heure du cours, une attente de plus de 10mn dans les locaux de l'institut n'est pas possible.
- Dans les salles d'enseignement du piano, avec la présence de 2 pianos : les pianos seront déplacés si nécessaire afin d'assurer la distance de sécurité de 1.5 mètres.
- Dans chaque salle, des lingettes désinfectantes sont déposées pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Un dispositif d'hygiène de main est mis à disposition des professeurs.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- Un nettoyage journalier et complet est prévu pour toutes les salles et sanitaires utilisés.
- Le port préventif de masque facial est obligatoire dans les locaux de l'Institut pour les élèves dès l'âge de 12 ans, les professeurs et toute autre personne à partir de 12 ans. Le masque doit couvrir le nez et la bouche.
- Pendant la durée du cours, il doit s'assurer de la distance de 1,5 mètre entre lui-elle et les élèves ainsi qu'avec les éventuels autres intervenants.
- Cette même distance de 1,5 mètre doit être respectée par les élèves à partir de 12 ans avec le professeur et les autres élèves.
- Les cours adultes et seniors peuvent reprendre dans la **limite de 30 personnes maximum par cours** et doivent être proportionnés à la taille de la salle, une distanciation constante de 1.5 mètres entre les participants et avec le/la professeur.e, le lavage des mains et l'aération de la salle après chaque cours.
- Les cours parent-enfants peuvent également reprendre dans la **limite de 14 couples parent-enfants** et doivent être proportionnés à la taille de la salle, avec le masque pour les parents, la distanciation et l'aération de la salle après chaque cours.
- Les élèves sont priés de ne pas partager leur nourriture ou leur boisson.

Des affiches de l'OFSP vont être installées dans les locaux de la Terrassière et remis aux professeurs des autres centres afin qu'elles figurent à l'entrée de chaque salle.

#### Mesures à appliquer en cas de quarantaine :

- Quarantaine non prévisible
  - Quarantaine pour les cours individuels : en cas de quarantaine d'un professeur ou d'un élève, le cours est donné à distance
  - Quarantaine pour les cours collectifs : en cas de quarantaine d'un professeur, celui-ci est remplacé
  - Quarantaine pour les cours collectifs : en cas de quarantaine d'un élève, celui-ci est considéré comme absent.
- Quarantaine prévisible (déplacement dans un pays à risque par exemple)
  - Quarantaine d'un professeur pour les cours individuels ou collectifs : il doit s'organiser pour donner ses cours à distance pendant toute la durée de cette quarantaine
  - Quarantaine d'un élève en cours individuel : le cours est donné à distance
  - Quarantaine d'un élève en cours collectif : l'élève est considéré comme absent

#### Règles de base à l'intérieur du centre d'enseignement

- Les élèves peuvent venir à leur cours tant qu'ils ne sont pas malades et qu'ils ne vivent pas avec une personne malade du COVID-19
- Les élèves ne doivent rester dans le centre que pendant la durée des cours.
- Les parents accompagnant leurs enfants doivent être munis d'un masque facial
- Les parents ne peuvent pas rester dans les locaux pendant la durée du cours.
- Toute personne entrant dans le bâtiment doit se laver ou se désinfecter les mains et porter un masque.

## Règles de base suivantes de l'utilisation des salles

- Respect strict des horaires : la salle doit être aérée entre 2 cours
- Avant le premier cours et entre chaque cours, les instruments, les tabourets, les poignées de portes et fenêtres, les surfaces et les interrupteurs doivent être désinfectés par le professeur à l'aide des solutions mises à disposition.
- La distance de 1.5 mètre entre adultes (et pour les élèves à partir de 12 ans) et enfants ainsi que le port du masque doivent être respectés
- Matériel de rythmique : seuls les éléments suivants (désinfectables facilement) peuvent être utilisés : « Ballons, Balles de caoutchouc, Anneaux de couleur, Cartons plastifiés, Cerceaux Claves, Triangles, Cymbalettes, maracas, cloches, tubes sonores (boomwhackers) , briques en bois, baguettes, tabourets, chaises ».  
Ils ne peuvent être utilisés qu'à titre individuel (pas de transmission entre élèves pendant le cours) et doivent être désinfectés après chaque utilisation.  
Peut également être utilisé le matériel apporté par les enfants dans le sac prévu à cet effet, toujours en utilisation individuelle sans échange avec les autres élèves.

## **Bâtiment de la Terrasse**

Les membres du personnel doivent se laver les mains en arrivant dans les locaux et régulièrement au cours de la journée, porter un masque dans les parties communes et les salles de cours et respecter les mesures d'hygiène émises par l'OFSP :

- Garder ses distances
- Se laver soigneusement et régulièrement les mains
- Ne pas se serrer la main
- Aérer plusieurs fois par jour
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Rester à la maison en cas de symptômes, se faire tester

## **Etudiants HEM Musique et mouvement (doit être revu en fonction des consignes de la direction de la HEM)**

- L'étudiant.e se désinfecte les mains dès son entrée avec le produit mis à disposition
- Il.elle doit porter un masque dès son entrée dans le bâtiment et le conserve dans tous les lieux communs (vestiaires, casier, couloir, etc...)
- Dans la salle des étudiants, un maximum de 6 personnes peuvent être présentes et le port du masque est obligatoire sauf pour boire et manger et les distances de sécurité doivent être respectées.
- Il n'est pas possible de manger dans les halls de l'institut, mais la salle de conférence a été mise à disposition entre 12h00 et 14h00 : maximum 2 personnes par table, chaque table étant éloignée de l'autre de plus de 1,5 mètre. Les tables doivent être nettoyées après le service avec un produit désinfectant. Les distances de sécurité doivent être respectées et le masque porté pendant les déplacements dans la salle.
- Il est nécessaire de réserver une salle de travail pour ceux ou celles qui souhaitent travailler à l'institut. Il est important de ne pas changer de salle pendant la journée et d'indiquer toutes les personnes qui utiliseront la salle simultanément dans la fiche de réservation (traçage).
- Dans chaque salle, des lingettes désinfectantes sont déposées pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Le nettoyage doit être effectué après chaque utilisation.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.
- En cas de règles plus strictes imposées par la HEM que celles précédemment décrites, ce sont celles de la HEM qui doivent être appliquées

**Bibliothèque :**

Seules les personnes disposant d'un certificat covid peuvent accéder à la bibliothèque.  
Il est néanmoins possible d'effectuer des commandes par téléphone ou mail. Elles seront remises dans une boîte à l'extérieur de la bibliothèque.

Les autres mesures restent inchangées :

- Respect de la distance de 1.5m entre les personnes, y compris à la table de la salle de lecture
- Désinfection des mains obligatoire
- Port du masque obligatoire
- Désinfection des documents
- Désinfection du poste de consultation du catalogue, de la table, et du piano, après chaque utilisateur

## Clients du Basane Café :

Le Basane Café est ouvert et informe ses clients des mesures dans son établissement.

## Spectacles, auditions, répétitions, réunions de parents :

Ces activités sont possibles.

Elles sont placées sous la responsabilité de l'adjoint de direction en charge du bâtiment (Israel Solis).

La tenue d'une activité accueillant du public (les parents sont considérés comme public), quel qu'en soit le nombre, est soumise à l'obligation de présentation d'un certificat covid pour les personnes de 16 ans et plus.

Nous vous demandons d'informer Pierre (copie à Israel) pour chaque audition afin qu'il délègue un étudiant chargé du contrôle des certificats.

Aucune manifestation accueillant du public ne peut avoir lieu sans une information de l'administration (Pierre et Israel) pour la mise en place du contrôle des certificats covid et sous réserve des conditions suivantes :

- Limitation du nombre de personnes \*
- Port du masque dans les locaux de l'IJD (il peut être retiré lorsque les personnes sont assises)
- Désinfection des mains avant et après le spectacle
- Désinfection du matériel utilisé (piano, tabouret,...) et des poignées de portes, rampes,...

Pour les professeurs qui n'ont pas de certificat covid, le port du masque et le respect des distances restent obligatoires pendant toute la durée de la manifestation.

\*le nombre de places varie en fonction de la salle :

- salle 101 : max 130 personnes
- salle de récital : max 65 personnes
- salle de conférence : max 15 personnes

## Autres centres

Les professeurs doivent respecter les mesures de sécurité suivantes :

- Des affiches de l'OFSP mises à disposition par l'IJD, devront être disposées à l'entrée de chaque salle
- Respecter la distance de 1.5 mètres avec les élèves en délimitant un espace autour du piano (par une corde par exemple)
- Les élèves à partir de 12 ans et les professeurs doivent porter un masque dès leur entrée dans les locaux et le conserver tout au long de leur présence dans ces mêmes locaux (y compris pendant les cours). Il en est de même pour toute personne autorisée à entrer dans le bâtiment de l'Institut
- Les cours de rythmique et autres cours collectifs, à partir de 20 ans, ne doivent pas dépasser un **effectif de 30 personnes** (29 élèves + le/la professeur.e) et doivent être proportionnés à la taille de la salle. Le professeur doit garder une distance de sécurité de 1.5 mètres avec les élèves ainsi que les élèves entre eux. Professeurs et élèves portent un masque.
- La distance de 1,5 mètre doit être respectée par les élèves à partir de 12 ans avec le professeur et les autres élèves.
- A la Terrassière, des lingettes désinfectantes sont à votre disposition pour les surfaces à nettoyer : tabourets, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres, etc.... Un dispositif d'hygiène de main est mis à disposition des professeurs.
- Pour les instruments qui risqueraient d'être endommagés par des produits (p. ex. pianos droits et pianos à queue), il est indiqué de se laver les mains avant et après chaque utilisation.

- Les répétitions, auditions et spectacles suivent les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour le centre de la Terrassière
- Demander aux parents d'habiller à l'avance leurs enfants lorsque l'accès au vestiaire n'est pas possible
- Prévoir un espace chaussures à l'entrée de la salle
- Prévoir un temps entre 2 cours afin d'aérer la salle et désinfecter les instruments, poignées de porte et autres supports touchés par les participants (avec des produits mis à disposition par l'institut)
- Demander aux parents de porter un masque facial lorsqu'ils entrent dans le bâtiment, lorsque l'école autorise l'entrée des parents. Sinon, ils doivent attendre à l'extérieur.
- Ne pas laisser les parents entrer dans la salle et leur demander un respect scrupuleux des horaires
- Prévoir une désinfection (avec des produits mis à disposition par l'institut) ou un lavage des mains des élèves à l'entrée et à la sortie.
- Se désinfecter ou se laver les mains régulièrement

Etablit par L. Groussat et mis en œuvre par I. Solis